

LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS, UN TRAVAIL D'ÉQUIPE

*Transformons
l'essai ensemble*



Les Rencontres santé-travail

Une semaine nationale organisée par
Présanse





Les RPS en 5 questions

Intervenantes :

Marie-Laure Oliveira et Mathilde Le Torriellec

Psychologues du travail / Ergonomes



*Transformons
l'essai ensemble*



**Existe-t-il des facteurs de RPS dans
toutes les entreprises ?**

✓ Oui, il existe bien des facteurs de RPS dans toutes les entreprises ! Ne confondons pas RPS et facteurs de RPS

Les risques psychosociaux sont définis comme un **risque pour la santé physique et mentale des travailleurs.**

Leurs causes (facteurs de RPS) sont à rechercher à la fois dans les conditions d'emploi, les facteurs liés à l'organisation du travail et aux relations de travail.

Ils **peuvent concerner toutes les entreprises** quels que soient leur taille et leur secteur d'activité.

(Source Ministère du Travail)



Intensité et complexité du travail

Horaires de travail difficiles

Conflits de valeurs

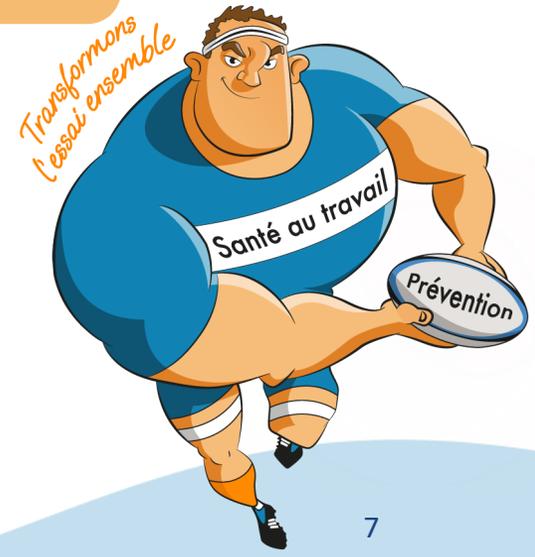
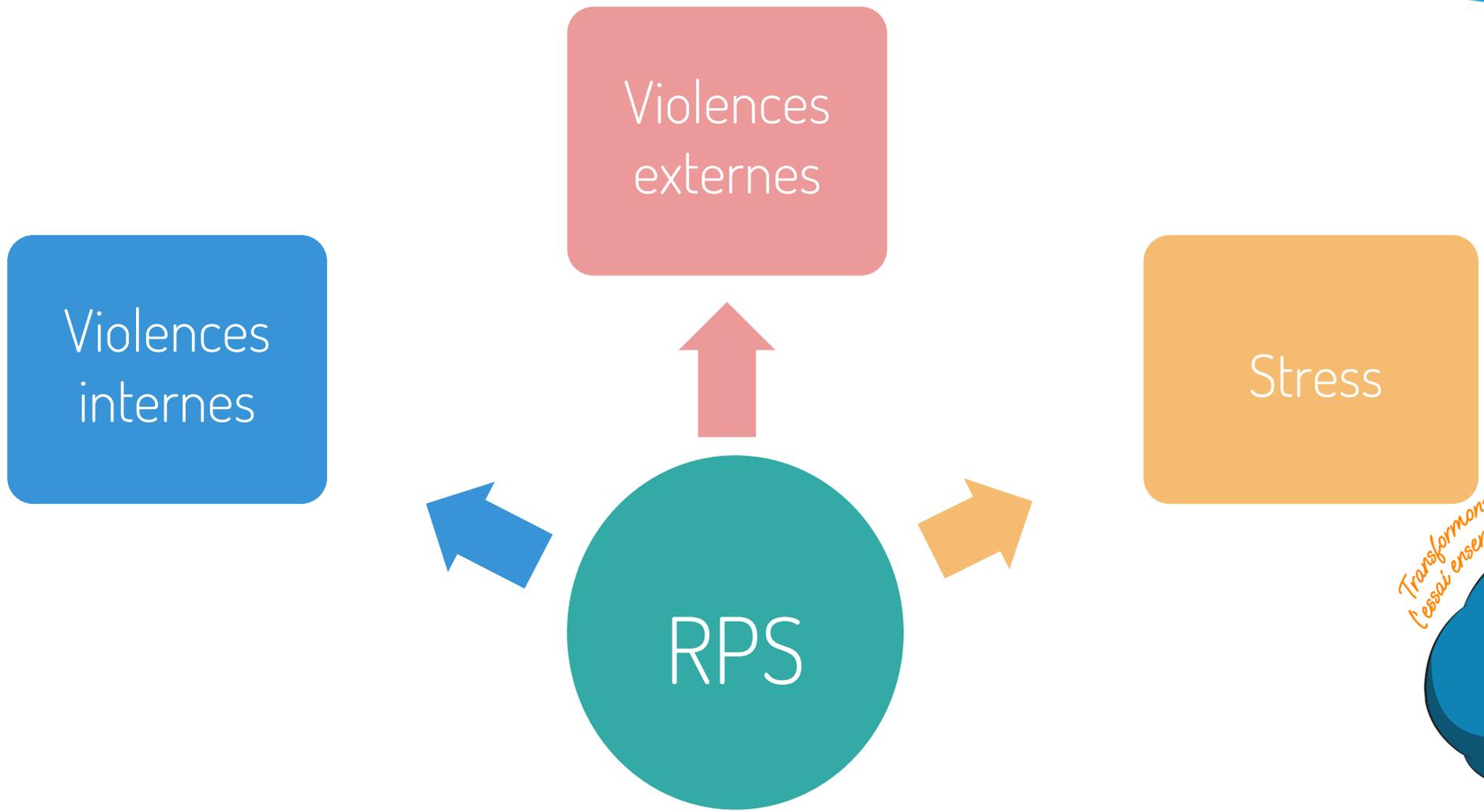
Exigences émotionnelles

Faible autonomie au travail

Rapports sociaux au travail dégradés

Insécurité de l'emploi et du travail







Existe-t-il du bon stress ?

✓ Non, il n'existe pas de bon ou de mauvais stress

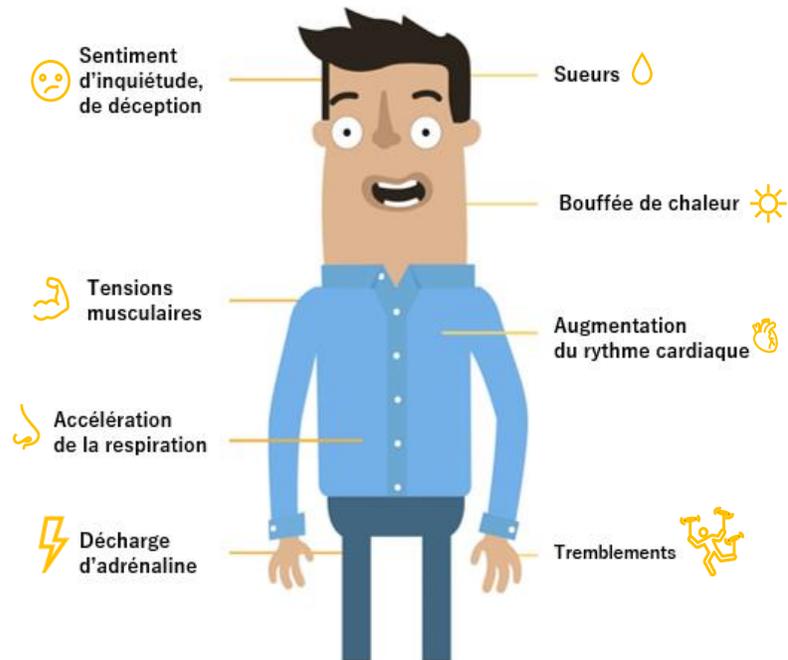
Stress

Le stress survient lorsqu'il y a un **déséquilibre** entre la perception qu'une personne a des **contraintes** que lui impose son environnement et de ses propres **ressources** pour y faire face



Stress aigu

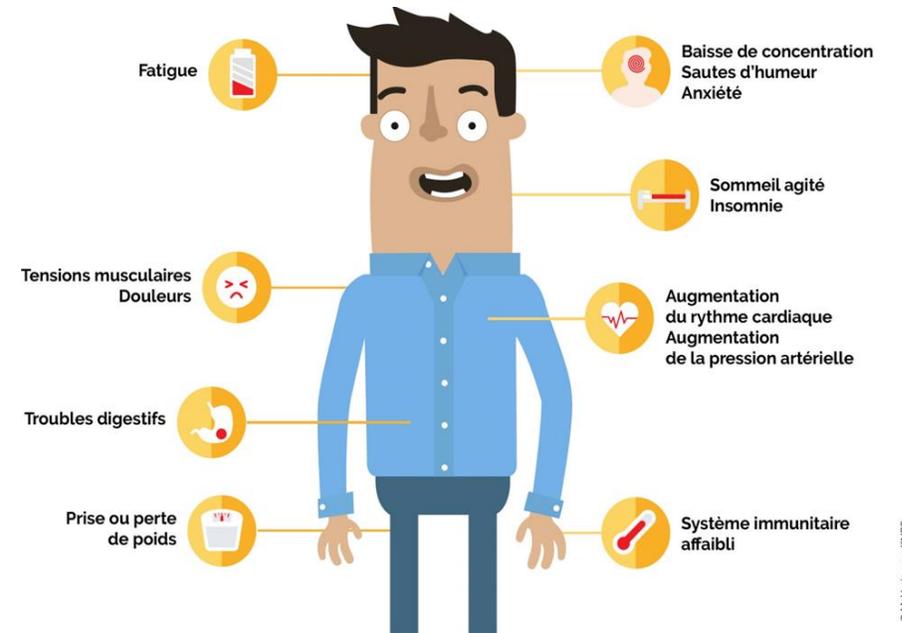
Le corps s'adapte à la situation



Acceptable si suivi d'une phase de récupération

Stress chronique

Le corps est dépassé par la situation



Néfastes pour la santé, car plus aucune phase de récupération



Quelles sont les conséquences des RPS ?



Troubles cognitifs

- Problème de mémoire, erreurs et oublis
- Difficulté à prendre des initiatives
- Baisse de l'attention, difficulté à se concentrer
- Troubles du jugement
- Perte d'objectivité
- Pessimisme général



Troubles émotionnels

- Irritabilité, impatience
- Sensation de fatigue
- Anxiété
- Attitude défensive
- Incapacité à se détendre et à prendre du recul
- Sentiment d'isolement, de solitude
- Tristesse générale



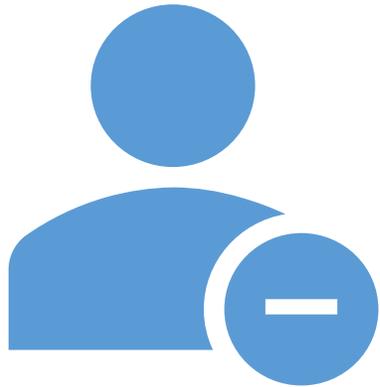
Troubles physiques

- Maux de tête, maux de dos
- Tensions musculaires, articulaires
- Troubles de la digestion
- Troubles du sommeil
- Troubles de l'appétit avec perte ou prise de poids
- Démangeaisons
- Sueurs



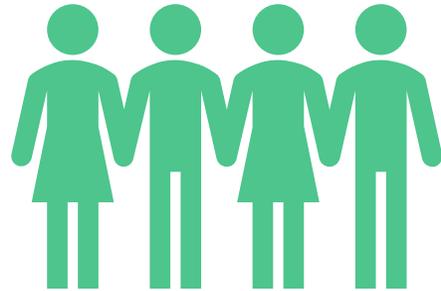
- Changement du comportement alimentaire, manger plus ou manger moins
- Changement des habitudes de sommeil, dormir plus ou dormir moins
- Comportements violents et agressifs
- Isolement social
- Addictions (abus d'alcool, de cigarettes ou de médicaments pour se relaxer)
- Renvoi sans cesse au lendemain

INDIVIDUEL



- Pathologies psychiques
- Burn-out/Bore-out/Brown-out
- Accidents du travail
- TMS
- Addictions...

COLLECTIF



- Surcharge de travail
- Dégradation du climat de travail
- Désengagement
- Démotivation
- Violences
- Difficulté atteinte objectif...

ENTREPRISE



- Absentéisme
- Turn-over
- Perte de productivité
- Insatisfaction client
- Risque économique
- Risque d'atteinte à l'image de l'entreprise...



*Transformons
l'essai ensemble*



L'employeur a-t-il des obligations ?



Employeur

*Article L. 4121-1 à 5
du Code du travail*

**Obligation générale d'action
et de prévention des risques**



Employeur

*Article R. 4121-1 et suivants
du Code du travail*

**Obligation d'évaluation des
risques**



Salarié

*Article L. 4122-1
du Code du travail
Obligation générale*

**Chaque travailleur doit prendre
soin :**

**De sa santé et de sa sécurité
Et de celles des autres
Selon sa formation et ses
possibilités**

Comment agir ?



- **Éliminer / Réduire** en priorité, les facteurs de risques psychosociaux en agissant sur leurs causes au niveau de l'organisation du travail, (Cf. facteurs de RPS) (Analyser, comprendre, dialoguer, co-construire, agir)
- **Renforcer** les ressources que les salariés peuvent mobiliser au cours de leur travail (soutien managérial, coopérations...),
- **Limiter** les conséquences éventuelles des RPS en renforçant les canaux d'information, de détection et de soutien aux personnes en difficulté (managers, RH, service santé au travail...)

**Se faire accompagner par votre service de prévention en santé au travail
en cas de question ou d'inquiétude.**

Transformons
l'essai ensemble

LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS, UN SPORT D'ÉQUIPE

18 MARS - 22 MARS 2024



Mardi 19 mars 2024 à 18h

Événement exceptionnel en présence de Pascal Papé
Venez nous retrouver au stade Jean Bouin (Paris 16e) et
rencontrer cet ancien rugbyman et capitaine du XV de
France.



Toute la semaine

Chaque jour, à 11h et 16h, des webinaires de 15 minutes seront
animés par des experts en prévention et santé au travail.

Plus d'informations sur <https://www.presanse-idf.org/rst2024>